

cette participation, puisque, enfin, ils ont signalé des choses intéressantes, et je puis les assurer que nous les avons écoutés avec beaucoup d'attention. Tant les fonctionnaires de la Société du crédit agricole que moi-même avons pris bonne note des recommandations et des craintes exprimées au cours des diverses interventions.

Toutefois, de nombreux députés ont fait des commentaires concernant le montant des arrérages sur les prêts de la Société du crédit agricole, particulièrement dans les provinces des Prairies. Il serait sans doute bon d'examiner la situation de remboursement sous un angle beaucoup plus positif. A la fin de l'exercice financier clos le 31 mars 1972, la situation dans les provinces des Prairies était la suivante:

En Alberta, 12,868 agriculteurs, soit 80.7 p. 100 de ceux qui avaient emprunté, étaient à jour dans le remboursement de leur prêt; en Saskatchewan, 15,880 agriculteurs, soit 80.2 p. 100, étaient également à jour dans leur remboursement; au Manitoba, 4,930 agriculteurs, soit 79.3 p. 100 étaient également à jour dans leur remboursement.

En ce qui a trait aux deux provinces du centre du Canada, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec, 13,199 agriculteurs ontariens, soit 92.7 p. 100, et 7,152 agriculteurs québécois, soit 93.1 p. 100, étaient à jour.

Ceci, monsieur le président, démontre que la situation dans les Prairies était un peu plus difficile qu'en Ontario et au Québec, et cela va de soi, puisque les montants prêtés dans les provinces des Prairies sont assez importants, de même que les montants investis. De plus, au cours des trois ou quatre dernières années, la mévente des produits agricoles, c'est-à-dire les «grains céréaliers», dans les provinces des Prairies, a certainement été la cause de ces arrérages dans les remboursements.

Mais au cours de 1971, et pour la présente année, il semble bien que les revenus vont redevenir normaux et que les cultivateurs des provinces des Prairies vont s'empresser de récupérer ces retards. A mon avis, d'ici deux ans tout au plus, si l'économie se maintient, ces cultivateurs auront recouvré des pertes et seront revenus au taux normal des paiements en retard.

L'examen de la situation dans l'ensemble du Canada démontre que 58,433 agriculteurs, soit 84.6 p. 100 de tous les emprunteurs, étaient à jour dans leurs paiements à la fin de l'année financière.

Il faut également examiner ces renseignements en tenant compte de la politique de recouvrement de la Société. Lorsqu'un emprunteur se trouve temporairement dans une situation financière difficile, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, et qu'il lui serait difficile de faire ses paiements, la Société prend des dispositions qui lui permettent de laisser le compte en arrérage. Je suis persuadé que tous les députés appuieront cette façon de procéder. Si la Société avait adopté une politique de recouvrement inflexible, la situation des arrérages serait bien différente. Il serait certainement injuste de se fonder sur les statistiques relatives aux arrérages pour conclure que les agriculteurs se dirigent vers la faillite, alors que la situation actuelle repose en bonne partie sur la politique de recouvrement conciliante et modérée de la Société, et dépend d'une situation internationale qui s'est corrigée au cours des derniers mois.

De plus, monsieur le président, de nombreux députés ont commenté les dispositions de l'article (1) du bill C-5, qui autoriserait la Société du crédit agricole à remplir d'autres fonctions ayant trait à l'application d'autres programmes agricoles, au nom du gouvernement. J'aimerais

souligner que l'article en cause n'autorise pas le gouvernement à mettre en œuvre le programme de développement des petites fermes ni aucun autre programme agricole. La Chambre a déjà autorisé les dépenses relatives au programme de développement des petites fermes. Les dépenses se rapportant à tout autre programme devront également être autorisées par le Parlement.

L'article (1) du bill autorise tout au plus la Société à appliquer, pour le compte du gouvernement, des programmes qui auront été, au préalable, votés et décidés par le Parlement.

La Société maintient un personnel qui a l'expérience de la gestion agricole, de l'évaluation des terres agricoles, ainsi que des transactions foncières. De plus, ce personnel est réparti dans toutes les régions agricoles du pays. Il semble logique et raisonnable de recourir aux connaissances techniques et à l'appareil administratif de la Société déjà en place pour l'application de certains programmes agricoles, dont celui du développement des petites fermes. Il serait sûrement préférable de procéder de cette façon plutôt que d'engager de nouveaux employés et d'établir de nouveaux appareils administratifs qui ne serviraient qu'à l'application de programmes reliés de très près au travail déjà accompli par la Société. De telles dispositions permettraient une meilleure coordination des programmes, éviteraient le chevauchement et seraient plus efficaces et plus économiques.

Ceci dit, monsieur le président, je voudrais également faire état de certains autres points, dont quelques-uns seulement ont été signalés.

On a parlé de trop grandes dettes des agriculteurs et du fait que la loi allait peut-être les exposer à s'endetter davantage. En chiffres absolus, il est vrai que les cultivateurs vont pouvoir s'endetter davantage, mais il ne faut pas uniquement considérer cet aspect du problème, puisque ce n'est pas seulement une question d'endettement, mais également une question d'actif.

• (1540)

Qu'aujourd'hui un cultivateur doive \$50,000 ou \$75,000 sur des propriétés qui en valent \$100,000 et \$125,000, c'est tout à fait la même chose qu'il y a 20 ans, lorsqu'il devait \$10,000 ou \$15,000 sur des propriétés qui en valaient \$25,000 ou \$30,000.

Bien sûr que le chiffre absolu est plus élevé, mais, toute proportion gardée, je crois que les choses n'ont pas tellement changé.

On parle également du peu de rentabilité des investissements. Tout le monde reconnaît, bien sûr, qu'actuellement les investissements en agriculture ne rapportent pas ce qu'ils devraient rapporter. Mais cela n'est pas la faute du crédit comme tel. Cela est dû, en partie, à nos structures économiques et à une conjoncture économique non exclusivement canadienne, mais également internationale. C'est la raison principale du bas niveau des prix que le cultivateur obtient pour son produit fini. Voilà où est le mal. C'est à ce niveau-là que se situe le problème, et c'est à ce niveau-là que nous devons travailler pour apporter le correctif le plus efficace, et les offices de commercialisation des produits de ferme qui seront créés incessamment constitueront certes un pas—mais pas nécessairement la solution du problème—dans la voie du rétablissement d'un meilleur revenu pour le travail et la production des agriculteurs canadiens.

Je pense que nous reconnaissons tous qu'il nous faut travailler ensemble à convaincre le consommateur cana-